

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

SERVICE

de la PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

BREVET D'INVENTION

P.V. n° 41.781, Rhône

Classification internationale :



N° 41.781.303.561

B 43 c

Perfectionnements aux instruments à écrire du type rétractable.

Société anonyme : ÉTABLISSEMENTS A. BOURBON & FILS résidant en France (Jura).

Demandé le 1^{er} août 1961, à 15 heures, à Lyon.

Délivré par arrêté du 6 août 1962.

*(Bulletin officiel de la Propriété industrielle, n° 37 de 1962.)**(Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)*

La présente invention est relative à des perfectionnements apportés aux instruments à écrire (stylographes à billes, porte-mines, etc.) du type dans lequel l'organe scripteur, constitué par une cartouche ou autre container approprié, est mobile axialement par rapport au corps de l'instrument de manière à pouvoir être complètement éclipsé à l'intérieur dudit corps lorsque désiré.

Les perfectionnements objet de la présente invention visent à permettre la réalisation d'un instrument à écrire du genre en question qui, de par sa construction simple et son maniement aisé, soit susceptible de répondre particulièrement bien aux divers desiderata de la pratique.

L'instrument à écrire suivant l'invention est principalement remarquable en ce que l'organe scripteur porté par le poussoir d'actionnement usuel est verrouillé aux deux positions axiales d'utilisation au moyen d'un levier articulé dont une extrémité est agencée de manière à s'encliqueter à l'intérieur de deux ouvertures latérales superposées ménagées dans la paroi du corps de l'instrument, tandis que l'extrémité opposée comporte une butée orientée obliquement par rapport à l'axe de ce corps de façon à opérer le basculement dudit levier sous l'action du ressort qui assure le retrait en position éclipsée de l'organe scripteur.

On comprend que le mécanisme d'actionnement d'un tel instrument à écrire comprend un nombre de pièces différentes extrêmement réduit, à savoir, outre le corps creux usuel, un poussoir, un levier de verrouillage, lequel levier est articulé sur un prolongement axial convenablement conformé dudit poussoir, et un ressort de rappel.

Conformément à un mode de mise en œuvre préféré de l'invention, l'une des ouvertures de verrouillage pratiquées dans la paroi du corps

de l'instrument est prévue au droit de l'extrémité de l'agrafe usuelle de celui-ci, de manière à ce qu'une simple pression exercée sur ladite extrémité assure le déverrouillage du levier et le retrait de l'organe scripteur en position éclipsée.

Le dessin annexé, donné à titre d'exemple, permettra de mieux comprendre l'invention, les caractéristiques qu'elle présente et les avantages qu'elle est susceptible de procurer :

Fig. 1 est une coupe verticale d'un stylographe à bille établi conformément à l'invention;

Fig. 2 est une coupe analogue à celle de fig. 1, la cartouche étant toutefois représentée en position éclipsée à l'intérieur du corps;

Fig. 3 à 8 sont des coupes transversales, respectivement suivant III-III, IV-IV, V-V, VI-VI, VII-VII, et VIII-VIII (fig. 1).

Le stylographe représenté en fig. 1 et 2 comprend un corps tubulaire 1, ouvert à ses deux extrémités; la partie supérieure de ce corps 1 est solidaire, à la façon en soi connue, d'une agrafe latérale 2 propre à permettre l'accrochage du stylographe. A l'intérieur de ce corps 1 est monté à coulissement l'organe scripteur, constitué par une cartouche 3 dont l'extrémité inférieure porte un mécanisme à bille 4 de tout type connu.

La partie supérieure de la cartouche 3 est engagée à l'intérieur d'un alésage borgne ménagé axialement dans un poussoir d'actionnement 5, monté à coulissement dans le débouché supérieur du corps 1. Ce poussoir 5 est solidaire d'un prolongement 5a tourné vers le bas, lequel prolongement est constitué par deux languettes axiales séparées (fig. 4) disposées de part et d'autre de la cartouche 3. Sur ce prolongement 5a s'articule un levier basculant 6, logé entre les languettes qui forment ledit prolon-

gement; ce levier 6 comporte en un point approprié de sa longueur une barrette transversale 6a (fig. 7), engagée à pivotement dans une dépression correspondante ménagée dans les languettes du prolongement 5a précité.

L'extrémité supérieure de ce levier 6 est solidaire d'un relief de verrouillage 6b tourné vers l'extérieur, lequel relief 6b est destiné à venir s'encliqueter sélectivement à l'intérieur de deux ouvertures superposées 1a et 1b pratiquées dans la paroi latérale du corps 1 de l'instrument. On remarquera que l'ouverture inférieure 1b est prévue au droit de l'extrémité libre de l'agrafe 2, laquelle extrémité porte un relief d'actionnement correspondant propre à repousser le relief 6b, ainsi qu'il sera décrit en détail ci-après. La paroi est amincie sous l'ouverture supérieure 1a de manière à constituer plan incliné.

L'extrémité inférieure du levier 6 comporte, au-dessous de la barrette d'articulation 6a, une bague cylindrique 6c traversée par la cartouche 3. Comme on peut le vérifier en fig. 1 et 2, cette bague 6c est orientée obliquement par rapport à l'axe de la cartouche 3 et du corps 1 et elle forme butée pour le ressort hélicoïdal 7 destiné à assurer le rappel élastique de l'organe scripteur 3-4 à la position haute éclipsee de fig. 2. L'extrémité inférieure de ce ressort 7, lequel est engagé autour de la cartouche 3, bute contre un épaulement intérieur 1c du corps 1 de l'instrument.

On comprend qu'en prenant appui sur la bague 6c, le ressort 7 tend en permanence, du fait de l'obliquité de cette bague, à faire pivoter le levier 6 pour engager le relief terminal 6b de celui-ci dans les ouvertures 1a et 1b du corps 1. On conçoit en outre que ce levier 6 étant retenu axialement sur le prolongement 5a du poussoir 5, lequel est lui-même solidaire de l'organe scripteur 3-4, l'encliquetage élastique du relief terminal 6b dudit levier à l'intérieur des ouvertures superposées 1a et 1b assure le blocage axial de l'organe scripteur précité à l'intérieur du corps 1.

Dans ces conditions, si l'on suppose que le stylographe est à la position rentrée de fig. 2, pour faire sortir en dehors du corps 1 le mécanisme à bille 4, il suffit d'exercer une pression axiale sur le poussoir 5; ce dernier coulisse vers le bas et le relief terminal 6b du levier 6 vient s'encliqueter dans l'ouverture inférieure 1b du corps 1 : l'organe scripteur 3-4

est alors bloqué en position sortie d'écriture (fig. 1). Pour faire rentrer le mécanisme 4 dans le corps 1 (position éclipsee de fig. 2), on exerce une pression latérale sur l'extrémité libre de l'agrafe 2 dont le relief vient prendre appui sur le relief 6b; celui-ci est repoussé vers l'intérieur à l'encontre de la résistance élastique du ressort 7, de telle manière que l'organe scripteur, sollicité vers le haut par ledit ressort, coulisse axialement jusqu'à ce que le relief 6b vienne s'engager et se verrouiller dans l'ouverture supérieure 1a : l'organe scripteur est alors bloqué en position éclipsee.

On remarquera que le remplacement d'un organe scripteur usagé par un neuf ne présente aucune difficulté; à la position éclipsee de fig. 2, il suffit en effet d'appuyer sur le relief terminal 6b au moyen d'une aiguille ou autre outil : l'ensemble 3-4-5-6 se déplace vers le haut sous l'action du ressort 7 et peut être facilement retiré du corps 1.

Il doit d'ailleurs être entendu que la description qui précède n'a été donnée qu'à titre d'exemple et qu'elle ne limite nullement le domaine de l'invention dont on ne sortirait pas en remplaçant les détails d'exécution décrits par tous autres équivalents. On comprend notamment que le mécanisme d'actionnement et de verrouillage suivant l'invention peut être appliqué aux instruments à écrire du genre des porte-mines ou analogues.

RÉSUMÉ

Instrument à écrire du type rétractable, principalement remarquable en ce que l'organe scripteur porté par le poussoir d'actionnement usuel est verrouillé aux deux positions axiales d'utilisation au moyen d'un levier articulé dont une extrémité est agencée de manière à s'encliqueter à l'intérieur de deux ouvertures latérales superposées ménagées dans la paroi du corps de l'instrument, tandis que l'extrémité opposée comporte une butée orientée obliquement par rapport à l'axe de ce corps de façon à opérer le basculement dudit levier sous l'action du ressort qui assure le retrait en position éclipsee de l'organe scripteur.

Société anonyme :
ÉTABLISSEMENTS A. BOURBON & FILS
Par procuration :
Jh. MONNIER

Etablissements A. Bourbon & Fils

